

SAMIS

Action Sociale

Tél : 05 36 25 83 72

Mél : social@ac-toulouse.fr

75, rue Saint Roch CS 87703

31077 TOULOUSE Cedex 4

Arrêté portant composition de la Commission Départementale d'Action Sociale de Haute-Garonne

- Vu l'arrêté du 7 mars 2013 relatif à la composition de la commission nationale, des commissions académique et départementales d'action sociale ;

- Vu les résultats des élections des représentants des personnels aux élections professionnelles – scrutin du 8 décembre 2022 ;

ARRETE

Article 1 : La composition Commission départementale de l'Action sociale (CDAS) de la Haute-Garonne est modifiée de la manière suivante :

- Monsieur LECLERC Arnaud, Inspecteur d'académie, directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale du département de la Haute-Garonne ou son représentant, président.

Représentant l'Administration

- Monsieur LEMAIRE Franck, principal du collège Jean-Pierre Vernant, Toulouse

Représentants des Personnels

Sur proposition de la Fédération des Syndicats Unitaires

Membres titulaires

- PANADERO Esméralda
- GIRAUT Karine
- LASFARGUES Remi

Membres suppléants

- BRUNEL Naima
- COUVE Joel
- LEBRUN Guillaume

Sur proposition de la Fédération de l'Éducation nationale -UNSA

Membres titulaires

- DURAND Perrine
- REBEL-JAMIN Elisabeth

Membres suppléants

- JOJOU - LE FUR Lucile
- LEPOINT Cyril

Sur proposition de la Fédération de l'Éducation nationale –FNEC-FP-FO

Membre titulaire

- PREDAL Agnès

Membre suppléant

- TILMONT Julie

Représentants de la Mutuelle Générale de l'Éducation nationale

Membres titulaires

- BURG Chantal
- DURRIEU Claude
- GARDIES Valérie
- PENA Christophe
- SOULA Annie
- TAMBAREAU Daniel

Membres suppléants

- ALARY Sylvie
- CHAPEL Jean-Olivier
- GRACIA Pierre-Jean
- MOLESIN André
- PAILLET Sophie
- THEBAULT Emmanuelle

ARTICLE 2

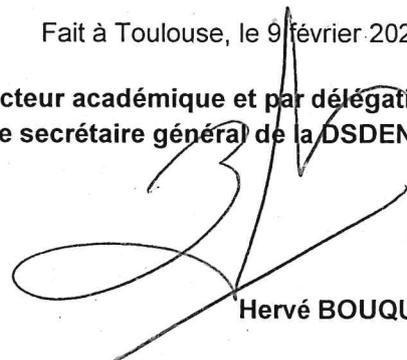
Les membres titulaires et les membres suppléants sont nommés pour une période de quatre ans à compter du 8 décembre 2022.

ARTICLE 3

L'Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'Éducation nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 9 février 2023

Pour le directeur académique et par délégation,
le secrétaire général de la DSDEN 31



Hervé BOUQUET